EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-12-083

L'an deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD

Absent : Stéphane GRAFF, Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Claude JOND

Absents excusés : Priscillia ARVIN-BEROD

Procurations : Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Franck PRADEL, Claude JOND donne pouvoir à Alain QUINET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul JACCAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2023

N° D2023-12-083 OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2023 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2024.

- **Dépenses :**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2023
2031/20	Frais d'études	3 000,00 €
2111/20	Terrains nus	3 693 554,45 €
21534/21	Réseaux d'électrification	55 427,92 €
21538/21	Autres réseaux	3 284,57 €
21828/21	Autres matériels de transport	46 620,20 €
21838/21	Autres matériel informatique	3 937,00 €
2188/21	Autres immobilisations corporelles	21 945,72 €
2313/23	Immobilisations en cours – Constructions	483 714,28 €
2315/23	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	2 627 922,74 €
	TOTAL	**6 939 406,88 €**

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **ADOPTE** l'état des restes à réaliser tel que figurant dans le tableau annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procuration	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Jean-Paul JACCAZ

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Haute-Savoie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, sur le site de la Mairie le 18/12/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.